

Questions aux listes candidates aux élections municipales (suite)

Réponses de la liste « Lanton collectif » conduite par Laurent Boulanger

Taussat-les-Bains occupe une place singulière dans notre commune. Son identité, son patrimoine et son cadre naturel en font un lieu auquel les habitants sont profondément attachés.

Beaucoup souhaitent que cet esprit soit préservé, et, cet attachement, je le partage pleinement. Depuis le début de cette campagne municipale, j'ai choisi d'aller à la rencontre des habitants dans les villages de Blagon, Cassy, Lanton et Taussat-les-Bains. Ces échanges disent tous la même chose : l'importance de protéger l'équilibre de notre territoire et la qualité de vie qui fait la force de notre commune.

C'est dans cet esprit que l'équipe Lanton Collectif porte un projet simple : préserver ce qui fait la valeur de Lanton et de ses villages, et préparer l'avenir avec lucidité et bon sens. Les questions posées par l'association Taussat Village permettent d'aborder concrètement les enjeux propres à Taussat-les-Bains.

AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT, URBANISME ET CADRE DE VIE

Croissance démographique

Réponse : Permettez-moi d'abord de préciser ma lecture du SCoT. Je ne partage pas totalement l'analyse selon laquelle il viserait à vraiment limiter la croissance démographique. Le projet du SCoT prévoit d'atteindre environ 200 000 habitants, soit près de 70 000 habitants supplémentaires à l'année. Cela ne correspond pas, à mon sens, à une véritable limitation de la croissance, sur un territoire qui a déjà atteint ses limites.

À l'échelle de Lanton, ma priorité sera d'agir avec responsabilité et cohérence. Je propose d'abord un moratoire sur les projets d'urbanisation massive à Blagon, au Roumingue et à Cassy. Nous devons prendre le temps d'évaluer l'état réel de notre réseau d'eaux usées et d'intégrer les données hydrauliques observées ces dix dernières années.

Avant de lancer de nouveaux projets structurants, il est indispensable de s'assurer que nos infrastructures peuvent les absorber sans aggraver les désordres et les pollutions déjà constatés.

Notre commune dispose déjà de freins structurels à l'urbanisation, notamment grâce à la loi Littoral. La combinaison de cette loi avec des protections comme le PPRIF et le PPRSM limite naturellement le grignotage des espaces naturels et agricoles. Mais je ne souhaite pas seulement subir ces règles : la protection de ces espaces est un choix politique clair de notre programme.

Dans cet esprit, nous proposons de sanctuariser la rupture d'urbanisation au Mouchon, en transformant la zone 2AU en zone agricole, avec la création d'une ferme municipale. Cet espace constituerait une transition verte et paysagère entre la ville et les espaces naturels.

Nous travaillerons également, avec les habitants, à mieux encadrer les phénomènes de micro-parcellisation, qui peuvent créer des problèmes d'insertion paysagère ou de sécurité routière. Des outils comme le classement en EBC (espaces boisés classés) ou des exigences de pleine terre d'un seul tenant permettent d'anticiper ces dérives. (ex disque de rayon Xm en pleine terre à conserver sur le terrain).

Pour autant, je ne souhaite pas figer la commune. Notre ligne de programme est de pouvoir vivre à l'année à Lanton. Des logements en maison ou en collectifs raisonnés, adaptés aux besoins de toutes les générations, et de toutes les bourses, resteront nécessaires. Chaque projet devra être conditionné à l'état des réseaux, et à la mise en place d'un plan d'investissement durable dans les infrastructures. Ce travail devra se faire en synergie forte avec le SIBA.

Factuellement, Blagon est le bourg avec le plus fort potentiel de développement en matière d'espace à construire, mais on ne peut pas doubler la population d'un bourg sans les services, infrastructures, et l'assainissement adapté. Surtout sans porter atteinte à la qualité de vie des habitants. Blagon ne peut pas être une cité dortoir pour Lanton.

Le secteur de Pichot, avec 5 hectares disponibles net, qui fait largement consensus, pourrait accueillir un programme mixte, en R+1 ou R+2 intégrant davantage d'espaces verts, ainsi qu'un cabinet médical et une maison des aides-soignants. Le retard pris sur le logement abordable n'est plus tenable.

Ressource en eau

Réponse : La question de la ressource en eau potable est primordiale, elle doit être regardée avec précision. L'eau potable distribuée à Lanton provient principalement de nappes profondes, notamment l'Oligocène, dont le fonctionnement n'est pas directement soumis aux variations saisonnières. Autrement dit, la fréquentation touristique estivale n'entraîne pas à court terme un risque d'assèchement de la ressource, ces nappes réagissant sur des échelles de temps beaucoup plus longues.

En revanche, la question se pose clairement à long terme. Les nappes profondes sont une ressource lente : elles mettent longtemps à se recharger et leur équilibre dépend du volume total prélevé au fil des années. C'est précisément l'une des interrogations soulevées lors de l'examen du SCoT du BARVAL. Le document prévoit en effet une croissance démographique importante, et le préfet a demandé que la compatibilité entre cette trajectoire et la disponibilité réelle de la ressource soit mieux démontrée. Les réponses apportées restent aujourd'hui insuffisantes pour établir clairement cet équilibre.

Dans ce contexte, plusieurs garde-fous existent déjà. Les autorisations de prélèvement par forage fixent des volumes maximums afin d'éviter la surexploitation des nappes. Ces autorisations sont précisément conçues pour protéger la ressource et doivent le rester. Il faudra donc être vigilant face à certaines logiques de mutualisation trop larges, à l'échelle de la COBAN, qui pourraient conduire à reporter la pression sur certains captages. Les autorisations par forage constituent un cadre protecteur et doivent continuer à être respectées. Je m'engage également à terminer la sécurisation de tous les forages, qui traîne depuis trop d'années, pour des raisons évidentes de sûreté et de sécurité sanitaire. Ceci n'est pas qu'une formalité. (scandale nestlé)

Le rôle d'un maire est aussi de veiller à ce que les projets de développement restent compatibles avec la ressource : Les projets structurants doivent donc s'accompagner d'une vérification préalable de la capacité des réseaux et des volumes disponibles, afin de s'assurer que l'urbanisation reste soutenable.

Je proposerai d'ailleurs au vote du conseil municipal que tout projet structurant fasse la démonstration de sa soutenabilité et de sa sobriété en matière d'eau potable.

La première priorité reste toutefois l'amélioration du rendement des réseaux. Notre commune revient de loin. Pendant des années, les pertes ont pu approcher 50 % de l'eau injectée dans le réseau, provoquant des désordres importants comme des effondrements de voirie. Depuis 2020, les élus aujourd'hui engagés dans notre liste ont travaillé sur ces sujets et ont alerté sur la nécessité d'agir. La sectorisation du réseau engagée à l'échelle intercommunale permet aujourd'hui d'identifier plus rapidement les fuites et de les isoler.

Le renouvellement du réseau reste également un enjeu majeur. Le taux de renouvellement est resté longtemps très faible chez nous, ce qui explique l'état du réseau sur certains secteurs. Cette situation doit conduire à faire de Lanton une priorité dans les programmes d'investissement, afin d'améliorer durablement le rendement du réseau et de préserver la ressource. Ces orientations rejoignent d'ailleurs les recommandations du SAGE des nappes profondes de Gironde.

Enfin, plusieurs pistes existent pour limiter la pression sur les nappes profondes, mais elles doivent être examinées avec sérieux.

- La récupération d'eau de pluie peut déjà permettre de remplacer l'eau potable pour certains usages, comme l'arrosage ou le nettoyage. Ces installations sont toutefois strictement encadrées par la réglementation sanitaire, notamment pour garantir la séparation complète entre les réseaux d'eau potable et les réseaux d'eau non potable.

- Je me suis engagé dans mon programme à engager des économies d'eau sur les bâtiments publics. Les espaces verts communaux favoriseront les essences sobres.

- D'autres solutions sont également étudiées, comme la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour certains usages non alimentaires. Ces dispositifs restent très encadrés et leur mise en œuvre dépend de nombreuses conditions techniques et sanitaires. Ils existent néanmoins déjà localement, par exemple à Biganos, où la proximité de la station d'épuration permet ce type de valorisation.

Ce sont des pistes intéressantes qui peuvent contribuer, dans certaines situations, à réduire les prélèvements dans les nappes profondes. Elles méritent d'être étudiées avec les acteurs compétents, en tenant compte des contraintes réglementaires et techniques.

Je souhaite également travailler sur la qualité gustative de l'eau distribuée. Trop de Lantonnais nous disent aujourd'hui ne pas pouvoir boire l'eau du robinet en raison d'un goût de chlore très marqué. Une eau

potable qui n'est pas consommée pour la boisson devient paradoxalement une eau utilisée pour tous les usages domestiques... sauf pour boire.

Améliorer la qualité perçue de l'eau est donc aussi un levier pour encourager son usage et limiter le recours aux bouteilles, en particulier plastiques. Et comme la gestion de l'eau se décide en grande partie à l'échelle intercommunale, le maire doit pouvoir y défendre ces équilibres. Si les élus me font confiance, je souhaiterai m'investir pleinement sur ces sujets et prétendre à la présidence de la commission de l'eau de la COBAN, afin de veiller à une gestion responsable de la ressource. J'y défendrai la création d'un observatoire citoyen dédié à l'eau potable, ou des collectifs et associations auront toute leur place.

Assainissement et eaux pluviales

Réponse : Ma ligne, et celle de mon équipe, est claire : nous devons porter un regard sans complaisance sur les événements passés et en tirer rapidement des axes d'amélioration.

Ces difficultés ne datent pas d'hier. Les débordements révélés en 2023 à l'occasion de la crise sanitaire liée au norovirus ont mis en lumière une situation plus ancienne. Mes colistiers et moi travaillons sur ces sujets avec la CEBA, la Coordination Environnementale du Bassin d'Arcachon, et j'ai également échangé longuement avec Thierry Lafon, ostréiculteur et président de l'ADEBA. (Association de défense des eaux du Bassin) Sur le Bassin, la qualité de l'eau est notre bien commun le plus précieux. La protéger, c'est protéger à la fois la santé des habitants, le travail des ostréiculteurs et l'avenir économique de notre territoire. Il est aussi question d'image du Bassin d'Arcachon, abîmée.

Mes priorités seront très claires.

1/L'urgence pour les habitants directement impactés.

Certaines situations sont inacceptables : des riverains ne peuvent parfois plus utiliser normalement leurs sanitaires. Cela doit cesser. Il faut, tout d'abord, organiser la collecte des informations et de tous les désordres. Une communication bilatérale doit être installée en situation de crise entre Lanton et le gestionnaire du réseau. Personne ne doit tomber sur une ligne téléphonique sans réponse. Pour eux, des solutions hydrauliques existent pour éviter les reflux maison par maison, le SIBA doit les prendre en charge. La pompe de Taussat constitue manifestement un point noir. Nous avons demandé à plusieurs reprises les diagnostics techniques correspondants. À ce stade, le SIBA se retranche derrière l'existence de procédures en cours pour ne pas les communiquer. Cette situation n'est pas normale. En responsabilité, ces diagnostics seront rendus publics et accessibles. Certains débordements sont-ils pilotés pour gérer les montées en charge du réseau et de la station d'épuration à Biganos ? Il ne faut pas l'exclure. Mais sans accès aux diagnostics obligatoire du 31 juillet 2015 relatif au diagnostic des réseaux d'assainissement, et aux rapports techniques, tout cela reste au stade des hypothèses.

La transparence est indispensable, POUR TOUS. De plus le SIBA dispose de trésorerie importante (plus de 22 M d'euros au 31/12/2025 contre 9 M fin 2022, ce qui représente près de 650 jours de recettes de la redevance d'assainissement contre 280 jours en 2021).

Sur ce point, je serai ferme là où un maire doit l'être. J'exigerai également que des mesures sanitaires de l'eau soient mises en place et rendues publiques, surtout en situation de crise, dans les secteurs de Robinville et de Fontainevieille, qui font régulièrement l'objet de signalements. Je souhaite y associer l'ARS, qui n'analyse la qualité de l'eau que de juin à septembre.

Enfin, dès les premières alertes sanitaires, je prendrai les arrêtés municipaux nécessaires pour réglementer l'accès aux plages et aux activités nautiques lorsque la situation l'exige.

Le principe est simple : personne ne doit tomber malade pour vivre sur le Bassin.

2/Les réponses structurelles avec le SIBA

Les désordres ont des causes multiples : un problème complexe ne peut pas recevoir une réponse simple. La question de la ressource en eau potable est primordiale, elle doit être regardée avec précision. Je mettrai donc en place une "task force" dédiée afin d'identifier précisément les causes et d'évaluer l'ensemble des solutions possibles, avec leurs bénéfices, leurs limites et leurs coûts.

Deux axes apparaissent toutefois déjà clairement.

Le premier concerne les eaux claires parasites météoriques (ECPM), c'est-à-dire les entrées d'eau de pluie dans le réseau d'eaux usées. Le SIBA dispose déjà des données permettant d'identifier les regards et secteurs les plus vulnérables. Ces points devront être traités en priorité pour limiter les apports d'eau lors des épisodes pluvieux. Mais il serait réducteur de s'arrêter à la pluie. Les documents techniques du SIBA

mettent également en évidence la présence d'eaux claires parasites permanentes (ECP) : ce sont les infiltrations de la nappe phréatique dans les canalisations, souvent liées à la vétusté du réseau.

L'indice linéaire d'infiltration montre d'ailleurs que notre commune figure parmi celles où cette infiltration de nappe est la plus forte, donc le réseau le plus vétuste. Cela explique notamment que certains réseaux continuent à déborder plusieurs jours après la fin des pluies.

La réponse passera donc par l'identification des tronçons les plus fragiles et la mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation ou de chemisage des canalisations, priorisé en fonction des secteurs les plus vulnérables. Les taux de renouvellement actuel du réseau sont très en deçà des attendus.

3/Le PLU de Lanton

-Triennal ou centennal? Aujourd'hui, l'instruction des permis impose que l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle soit dimensionnée sur des pluies trentennales (50mm). Dans le même temps, le système d'assainissement prévoit des débordements autorisés à partir d'un cumul d'environ 70 mm de pluie sur sept jours glissants.

Cette situation crée une incohérence technique : les dispositifs exigés dans les projets d'urbanisme peuvent être dimensionnés sur des volumes de pluie inférieurs à ceux qui déclencheraient réellement la saturation du réseau ! Il faudra aligner, enfin, ses règles de gestion des eaux pluviales afin que les dispositifs d'infiltration à la parcelle contribuent réellement à limiter les débordements.

La gestion des eaux pluviales ne peut pas se limiter au seul dimensionnement des ouvrages. Le PLU devra également prendre en compte la hauteur de la nappe phréatique, à partir des données piézométriques disponibles, notamment celles du BRGM.

Par ailleurs, chaque projet devra justifier son coefficient de ruissellement et un coefficient de biotope, afin de garantir une part suffisante de surfaces perméables et de limiter l'imperméabilisation des sols.

L'objectif est que les calculs hydrauliques soient réalisés de manière précise et vérifiable, et non sur des estimations approximatives.

Les identités villageoises

Réponse : La commune de Lanton s'est historiquement structurée autour de ses villages. Cassy, Lanton et Taussat constituent aujourd'hui, dans le SCOT, un tissu urbain unique le long du littoral. Ce qui n'est pas le cas de Blagon. Je reste ouvert bien entendu à vos arguments à ce sujet. Dans ce contexte, l'enjeu principal n'est pas tant leur qualification formelle dans le Schéma de Cohérence Territoriale que la manière de préserver leur identité paysagère et leur cadre de vie.

Conformément aux orientations présentées à la question 1, visant à maîtriser la croissance démographique, le développement urbain doit être mieux encadré et privilégié dans les secteurs déjà urbanisés afin de limiter l'étalement.

Plusieurs dispositions peuvent contribuer parallèlement à préserver les silhouettes villageoises et à constituer un véritable écrin paysager : la protection et la valorisation des trames vertes et bleues, qui assurent la continuité écologique entre les espaces naturels, forestiers et humides ; elles sont aussi les respirations entre nos villages, telle la berle de Cassy entre Taussat et Cassy.

le classement de certains boisements en Espaces Boisés Classés (EBC) et l'identification et la protection d'arbres remarquables et d'alignements arborés participant à la qualité paysagère des villages. Un plan de sauvegarde du couvert boisé municipal pourra être décidé.

la préservation des lisières urbaines qualitatives, afin de maintenir une transition paysagère nette entre les espaces urbanisés et les milieux naturels.

Ces outils permettent de préserver l'identité des villages tout en garantissant un développement plus maîtrisé et respectueux du paysage, conformément aux orientations du SCOT.

Dans le même temps, je souhaite que les services de la commune soient en soutien des habitants, pour les aider à appréhender, mettre en œuvre et respecter les OLD. Les zones de transition entre forêt et habitat devront scrupuleusement être débroussaillées, pour la sécurité de tous.

Densification et parcellisation

Réponse : Parcellisation : Nous avons déjà apporté des éléments de réponse au point 1. La question mérite en effet d'être traitée avec finesse : la densification peut répondre aux objectifs du SCOT, mais elle doit rester compatible avec la qualité du cadre de vie et des paysages.

Plusieurs communes du Bassin ont engagé ce travail d'équilibre. La ville de Mios, par exemple, est citée en référence par le CAUE pour le travail qu'elle a mené sur la parcellisation et la préservation du tissu urbain. Ce travail d'identification des secteurs sensibles et de requalification des règles a pris près de trois ans. Cela montre que les bonnes solutions demandent du temps, de l'analyse et une approche au cas par cas. Nous pourrions prendre attache avec Mios pour gagner en efficacité.

Copil : Les comités de pilotage peuvent être un outil utile de concertation. Mais ils ne sont pas les seuls. L'enjeu est surtout de mettre en place des dispositifs permettant un suivi dans la durée et une association réelle des habitants aux réflexions d'aménagement. Cela peut passer par plusieurs formes complémentaires : un observatoire communal de la consommation foncière et des divisions parcellaires, des ateliers d'urbanisme par quartier lorsque des secteurs évoluent, ou encore une commission extra-municipale associant habitants et associations locales. L'objectif n'est pas seulement de créer une instance supplémentaire, mais d'organiser dans le temps un dialogue transparent sur l'évolution du PLU et les transformations urbaines de la commune.

Taussat-les-bains secteur à forte valeur patrimoniale

Réponse : Le fait que le SCoT révisé ne mentionne plus explicitement Taussat comme « secteur urbain à forte valeur patrimoniale » ne me paraît pas, à lui seul, déterminant. Le SCoT fixe des orientations à l'échelle du Bassin, mais ce ne sont pas ses formulations qui protègent concrètement un quartier. La protection réelle passe surtout par les outils d'urbanisme locaux.

Par ailleurs, la nouvelle rédaction du SCoT ne cite plus les secteurs patrimoniaux de manière nominative comme dans le document de 2013. Ce n'est donc pas propre à Taussat : la formulation a évolué pour l'ensemble du territoire, y compris pour des sites patrimoniaux majeurs comme la Ville d'Hiver d'Arcachon. La réflexion engagée autour d'une charte paysagère va dans le bon sens. Elle peut aider à mieux identifier ce qui fait l'identité de Taussat — son patrimoine bâti, son couvert végétal, ses perspectives paysagères — et à partager une vision pour l'évolution du village. Mais une charte n'est pas opposable juridiquement : elle ne permet pas, à elle seule, d'encadrer les projets.

Si l'on souhaite réellement préserver certains équilibres, cela passe plutôt par les outils réglementaires. Le PLU permet par exemple de protéger des éléments de patrimoine ou de paysage, de préserver des arbres ou des alignements, de classer des espaces boisés, d'imposer des règles de pleine terre ou d'encadrer certaines formes urbaines. D'autres dispositifs peuvent aussi exister lorsque cela est justifié, comme un Site Patrimonial Remarquable ou l'inscription d'un site paysager.

Ces outils peuvent être efficaces, mais ils introduisent aussi des contraintes pour les habitants et les propriétaires. C'est pourquoi toute démarche de protection doit être précédée d'un besoin clairement exprimé des Taussatois, et s'accompagner d'une information claire et d'une concertation réelle.

Les propositions formulées par Taussat-Village en 2022 témoignent d'un attachement légitime au caractère du village. Les outils qui relèvent du droit de l'urbanisme ont déjà été présentés dans mon projet plus haut. L'enfouissement progressif des réseaux ne peut que remporter l'adhésion, et ce dans les quatre villages. Un chiffrage sérieux est toutefois nécessaire pour apporter une réponse crédible. Cela passera nécessairement par un plan pluriannuel d'investissement dédié, en lien avec le SDEEG et ENEDIS.

Lorsque la commune engage ce type de réflexion, le recours à des architectes, urbanistes ou paysagistes peut également être utile, à condition que le coût reste proportionné. Dans le programme que je défends, nous avons prévu des garanties démocratiques pour ce type de sujets. Toute proposition portée par les habitants et soutenue par un nombre significatif de signatures pourra être inscrite à l'agenda de travail municipal afin d'être étudiée avec les élus, les services et les habitants concernés.

Biens communs, plages et ports

Réponse : L'expression de « biens communs » traduit un attachement légitime à ce qui fait l'identité de Taussat : ses plages, ses allées, ses paysages, son club nautique, ses ports et certains sites emblématiques. Ces lieux participent clairement au cadre de vie et au patrimoine collectif des lantonnais. Sans parler du patrimoine immatériel comme la fête foraine estivale !

Au-delà des mots, l'enjeu est surtout de préserver les espaces publics et certains fonciers stratégiques qui permettent de maintenir ces usages dans la durée. C'est dans cet esprit que nous nous sommes positionnés en faveur d'une acquisition de la gare de Taussat, qui constitue un site emblématique du village. Notre programme prévoit notamment la création d'une Maison du vélo, qui pourrait naturellement y trouver sa

place. Nous souhaitons également préserver l'esprit du lieu, et prévoir un hommage au passé cheminot du site et aux derniers occupants. L'aménagement de ce site devra être concertée.

L'implantation d'une aire de camping est heureusement un mauvais souvenir. Plus largement, la commune doit rester attentive aux opportunités permettant de maîtriser certains fonciers clés autour de ces lieux structurants, afin de préserver les usages collectifs et le caractère du village lorsque ces occasions se présentent.

Les bénévoles qui s'engagent pour préserver le Bassin rendent un travail précieux et méritent d'être soutenus. La commune peut faciliter ces initiatives localement, tout en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans les programmes scientifiques conduits à l'échelle du Bassin par le SIBA et le Parc naturel marin.

Les activités sportives à risques doivent pouvoir se pratiquer dans de bonnes conditions en sécurité pour tous. Des zones spécifiques existent déjà pour certaines pratiques, notamment les sports de glisse. Dans la bande des 300 m, la responsabilité du maire est d'organiser les usages et la sécurité, avec une signalisation claire et le respect des zones prévues afin de permettre une bonne cohabitation entre baigneurs, promeneurs et pratiquants.

Relier Taussat et Cassy par un cheminement piéton praticable à vélo est une amélioration utile pour les mobilités douces et pour profiter du littoral. Ce type d'aménagement doit toutefois rester simple et respectueux du site, avec un traitement le plus naturel possible, afin d'éviter toute artificialisation excessive. L'objectif est d'améliorer les circulations tout en préservant les paysages et les milieux naturels qui font le caractère de ce secteur.

La qualité de l'accueil sur les plages repose d'abord sur un entretien attentif des sites et des accès, tout en respectant les équilibres naturels du littoral : le varech, par exemple, fait partie du fonctionnement écologique du Bassin. La commune doit également rester vigilante sur la nature des apports de sable afin d'éviter toute dégradation des sites : pas de matériaux inadaptés.

Concernant les chiens, je suis favorable à une approche équilibrée : beaucoup d'habitants y sont attachés, à condition que les animaux soient maîtrisés et que les règles de respect des lieux soient appliquées.

Les allées Taussatoises

Réponse : Les allées sont le trésor de Taussat. Un magnolia, une coursière, un lambrequin, le Bassin... Taussat se dévoile par ses allées. Mais ce patrimoine ne doit pas faire oublier l'essentiel : les Taussatois doivent pouvoir y marcher et y circuler en sécurité. Les trous, les enfoncements et les chaussées dégradées notamment par les fuites des réseaux ne servent ni les habitants, ni l'image du village.

Comme pour l'ensemble de la commune, nous proposons de nous appuyer sur l'intelligence collective locale en lançant une analyse de proximité, fondée sur les remontées des habitants, des commerçants et des agents municipaux. Un plan de rénovation sur la mandature suivra.

Je ne doute pas qu'à Taussat votre association saura contribuer à nourrir cet inventaire et à aider à en dégager les priorités.

Mais il faut aussi garder une règle de bon sens : coordonner les travaux avec les réseaux. Il vaut parfois mieux attendre quelques mois et intervenir en une seule fois, plutôt que de refaire une voirie et de devoir la rouvrir peu après. Cette rationalisation présidera. Nous avons inscrit dans notre programme l'adaptation de l'intensité lumineuse, avec une diminution progressive dans la nuit mais jamais nulle. Les pollutions visuelles telle celle du panneau d'affichage, trop longtemps allumé toute la nuit, doivent être définitivement traitées et je défendrai personnellement une refonte du Règlement Local de Publicité pour donner la priorité à celle des commerçants locaux.

Les places

Réponse : Les places de Taussat ont chacune leur spécificité, balnéaire, portuaire, esprit village. Elles doivent rester des lieux simples, accueillants ou les aménagements s'intègrent et ne constituent pas de nouvelles pollutions visuelles. Nous serons à l'écoute des habitants pour les remontées qu'ils pourront faire via les outils démocratiques mis en place.

Notre approche est plus qualitative que spectaculaire : installer quelques bancs confortables et durables, permettant de profiter du paysage et de la promenade ; prévoir quelques tables de pique-nique bien intégrées, pour les familles et les promeneurs, ombragées, porter une attention particulière à la sobriété de l'espace public, entretenir le couvert boisé : les plantations doivent anticiper les tempêtes. "Les tamaris oui, les palmiers, non. »

Nous proposons la tenue d'un marché local et bio à Taussat, possiblement sur la place de Courcy, selon le ressenti des commerçants proches pour décider ensemble du meilleur emplacement.

A nouveau, la lutte contre la pollution visuelle doit aussi faire partie de l'aménagement. Certains équipements ou accumulations de signalétique doivent, en lien avec les habitants, être repensés pour retrouver davantage de cohérence paysagère : par exemple, aux abords de la Maison Fraîche, l'organisation actuelle, entre la douche de plage grisâtre et l'empilement de panneaux, pourrait sans doute être repensée pour être à la fois plus discrète, plus lisible et mieux intégrée dans le paysage.

Les Emplacements Réservés au PLU

Réponse : Il s'agit de rester prudent sur les résultats de l'audit financier qui va s'imposer. Je ne ferai pas de promesses irresponsables sur les capacités d'autofinancement de la commune. En revanche, nous sommes affirmatifs sur un point : la gare de Taussat sera un investissement prioritaire. Sa future affectation devra être concertée. Le cahier des charges doit s'écrire avec les usagers et les habitants. Nous proposerons cette orientation : une maison du vélo, tiers-lieu ressource autour du cyclotourisme et de l'écomobilité, en lien avec les acteurs économiques déjà présents (la Bricaille pour la location, l'Ostalada pour la restauration, etc.) Un tel projet doit bénéficier à ses plus proches voisins, pas leur faire concurrence. Un hommage discret sera rendu à Mme et M. B., derniers occupants, à leur image. Le passé ferroviaire du lieu sera également évoqué.

Ce bâtiment patrimonial rénové pourra devenir un point de départ pour des impulsions culturelles le long de la piste cyclable, tout au long de l'année. Et d'un fléchage touristique vers les balades patrimoniales et natures de Taussat et de tout Lanton. La vélodyssée est une chance encore trop délaissée. Le site se prête aussi à la création d'un îlot de fraîcheur, végétalisé et accueillant pour les familles, avec des brumisateurs l'été. (cf programme)

Pour les autres emplacements réservés, nous privilégions le maintien de leur vocation naturelle, dans le respect des obligations de gestion du risque incendie. Toute anthropisation devra être justifiée par un besoin démontré et concerté, d'autant que le PPRSM (submersion marine) classe ces secteurs du bleu au rouge.

Mobilités et circulations

Réponse : Les rapports réalisés par Taussat-Village constituent un travail sérieux et documenté. Ils contiennent des analyses utiles sur les flux, la sécurité et les mobilités douces. Le plus récent mérite d'être relu attentivement car il propose des orientations cohérentes. Nous sommes favorables à ouvrir une vraie concertation en nous appuyant sur ces travaux, en y associant habitants, commerçants et usagers. Nous soutenons notamment l'idée d'une liaison douce structurante par l'allée Fontainevieille, reliant le lotissement de la Ferme, le centre, les plages et les ports. Recueillir l'avis et les besoins des riverains devra être un préalable.

D'une manière générale, nous prônons une meilleure liaison entre les quartiers sans multiplier les circulations automobiles.

Avenue Guy Célérier et alentours : Le bouleversement urbain lié au programme des Belle de Taussat est aujourd'hui une réalité. Il faut désormais travailler lucidement sur ce qui peut encore être amélioré, repensé et réparé.

Nous ne souhaitons pas annoncer de solutions toutes faites. Ce sujet doit être repris avec méthode en réunissant les services techniques, les autorités compétentes en matière de sécurité routière et les commerçants, afin d'évaluer précisément les besoins et les ajustements possibles.

Dans cet esprit, la zone bleue de stationnement mérite d'être modulée, car son utilité paraît limitée en dehors de la période estivale, voire négative.

L'objectif est simple : retrouver un fonctionnement apaisé et lisible pour les habitants comme pour les visiteurs. Simplifions la vie à Taussat.

-La sécurisation des arrêts d'autobus sur la RD3 est clairement à penser. Ce sujet doit être traité de manière collégiale avec l'ensemble des acteurs concernés : COBAN, transporteur, gestionnaire de la voirie départementale, autorités compétentes en matière de sécurité routière et police municipale, et bien sûr les usagers : les familles des collégiens/lycéens notamment. Ceci incluant un meilleur éclairage des arrêts, une signalisation renforcée et sécurisation des traversées piétonnes, notamment pour les collégiens qui se rendent à Audenge.

Devenir de L'IME

Réponse : Le site de l'IME est un lieu important pour Taussat. Nous sommes fiers de sa présence, de ses pensionnaires et du travail qu'ils accomplissent, notamment comme bénévoles au CNTC. Nous soutiendrons au maximum cette vocation, dans la limite de ce que peut faire une commune déjà endettée. Son classement au PLU en secteur de projet d'aménagement global implique qu'une réflexion devra être menée si l'avenir du site évolue. Dans ce cadre, la concertation aura toute sa place. L'association Taussat-Village, comme les habitants et les acteurs concernés, pourra naturellement contribuer à cette réflexion.

Les secteurs de centralité

Réponse : Cette question mérite des réponses précises.

-CENTRALITÉ ET SCOT : Des colistiers de mon équipe, Lanton collectif, travaillent depuis l'élaboration du SCOT, très activement, à défendre leur village. Je peux donc vous l'écrire, et vous prouver de la consistance de cette conviction : Ce classement est pour nous entaché d'une erreur d'appréciation et nous porterons une modification du SCOT en ce sens. Les terrains de Cassy ne devraient pas être un secteur de centralité.

Extrait du recours déposé par notre équipe en requête en annulation le 28 mars 2024 : *Cette parcelle BV01 se situe à 1000m entre la centralité urbaine de Taussat à l'ouest et à 600 m de la centralité urbaine de Cassy à l'Est. Elle présente des fonctions sportives et une fonction de service avec l'office de Tourisme, mais aucune fonction économique ni d'habitat. Elle est entourée de 2 bois (Nord Sud), et de quartiers pavillonnaires en R+1 maximum.*

"Si l'on s'accorde à définir les centralités urbaines comme des lieux de densité et mixité et de proximité au sens de l'article 141-6 du Code de l'urbanisme Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bati dense présentant une diversité des fonctions urbaines..."

Force est de constater que cette parcelle n'en revêt pas les caractéristiques : densité nulle et mixité d'usage nulle. Les cartes des autres communes sont en adéquation avec le tissu existant. Lanton y ferait exception en projetant une centralité urbaine qui n'existe pas ?

De plus, ce classement s'opposerait à la prescription 217 du DOO. Prescription 217 : Le renouvellement commercial et la densification du tissu commercial déjà existant sont les éléments clés des stratégies affichées dans les documents d'urbanisme. Les nouveaux commerces doivent s'implanter en densification ou en renouvellement du tissu déjà existant. Le DOO prescrit de conforter les pôles commerciaux existants, pas d'en créer tous les 600m."

-LA CENTRALITÉ : Nous stopperons ce projet par des actes simples qui n'exposeront pas la commune à des pénalités. Tout simplement en démontrant que la continuité de service public est matériellement impossible, dès lors la promesse deviendra caduque, l'acheteur n'ignorant rien des recours et des règles d'urbanisme applicables à Mouchon (projet de la mandature Gaubert 2014 avec le même promoteur, stoppé par le recours de Mme et Me Larrue pour mémoire).

Nous éviterons une catastrophe financière annoncée.

Pour autant l'embellissement des actuelles infrastructures sera nécessaire et nous travaillons déjà à des solutions, dont certaines ne coûtent que l'envie de les voir vivre. Nous travaillerons à la revitalisation des centres existants de Cassy et Taussat.

La zone de Pichot recevra des logements abordables et du secteur privé.

Restauration des compétences locales en matière d'urbanisme

Nous y sommes absolument favorables, et cette position est très lisible dans les prises de paroles publiques de l'équipe depuis longtemps : à chacun sa compétence, vote clair contre les délégations cumulées vers des organismes mamouths" éloignés des usagers et de la réalité du terrain. OUI, nous reprenons l'instruction de l'urbanisme, en renforçant les compétences des équipes en mairie. Un accompagnement « *bienveillance sans complaisance avec les règles* » doit être instauré, le parcours administratif des lantonnais doit être apaisé et simplifié.

La médiation sera le premier outil de désamorçage.

Résidences secondaires et principales

Réponse : Lanton est un territoire précieux mais fragile. La commune change plus vite que ses équilibres (pression foncière, urbanisation, tensions sur l'eau, difficultés à se loger à l'année, mobilités saturées, accès

aux soins, vieillissement de la population) si nous ne faisons rien, Lanton risque de devenir un lieu où l'on vient... mais où l'on ne vit plus. Notre leitmotiv de mandature est simple : Garantir que Lanton reste une commune où l'on peut vivre à l'année.

Des outils existent. Nous utiliserons notamment la servitude de résidence principale, permise par la loi, afin que les constructions nouvelles soient destinées à de la résidence principale, qu'elles soient occupées par leur propriétaire ou louées à l'année. Cette position n'est pas une réponse de circonstance : elle a déjà été portée par les trois colistiers de notre équipe qui siégeaient au conseil municipal. (Refusée par la mandature sortante).

Activités productives commerces et services

Réponse : La commune paie aujourd'hui les mauvais choix stratégiques du passé. Des opportunités n'ont pas été saisies lorsqu'elles existaient et la situation actuelle est très contrainte. La seule zone d'activité de la commune est aujourd'hui Cantalaude est sous gestion privée, et se trouve entourée par une zone rouge du PPRIF (Plan de Prévention des Risques Feux de forêt).

Concrètement cela limite fortement toute possibilité d'extension ou de développement. C'est un principe de réalité qu'il faut regarder en face. Il subsiste bien quelques dents creuses, mais elles sont elles-mêmes soumises à l'évolution de documents d'urbanisme contraignants comme le PPRF. La création d'une zone d'activité nécessiterait des procédures longues de révision avec l'État, probablement à l'échange de 10 ans. Dans ces conditions, aucun candidat sérieux ne peut aujourd'hui affirmer qu'il serait en mesure d'ouvrir rapidement une nouvelle zone d'activité. En revanche, la question doit être défendue dans le cadre du SCoT. Nous devons porter l'idée d'un espace à vocation artisanale, à condition qu'il fasse consensus localement et qu'il respecte les équilibres environnementaux : trames verte et bleue, biodiversité et préservation des zones humides. Ces travaux seront lancés, incluant une proposition de médiation à Cantalaude, les fruits seront récoltés dans un autre mandat.

Soutien aux commerces et services du centre-bourg de Taussat, au tourisme

-Logement saisonnier : problème concret pour les acteurs.

Nous proposons la création d'une agence communale de logement saisonnier. Elle permettrait de mettre en relation des habitants disposant d'une chambre ou d'un espace disponible (souvent des personnes seules) avec des salariés saisonniers travaillant pour les entreprises locales.

Ce dispositif serait organisé en lien avec les employeurs et encadré par la commune afin d'apporter toutes les garanties nécessaires (conditions d'accueil, paiement, sérieux des candidats). Un suivi régulier pourrait être mis en place. Peut-être que cela permettra de loger 20 personnes supplémentaires par saison, sans parler des compléments de revenus pour les accueillants. Mais pour un commerçant, un restaurateur ou un artisan, ces quelques salariés supplémentaires peuvent faire toute la différence pour réussir la saison.

Soutien aux commerces et services du centre-bourg de Taussat, -Logement saisonnier : problème concret pour les acteurs.

Nous proposons la création d'une agence communale de logement saisonnier. Elle permettrait de mettre en relation des habitants disposant d'une chambre ou d'un espace disponible (souvent des personnes seules) avec des salariés saisonniers travaillant pour les entreprises locales.

Ce dispositif serait organisé en lien avec les employeurs et encadré par la commune afin d'apporter toutes les garanties nécessaires (conditions d'accueil, paiement, sérieux des candidats). Un suivi régulier pourrait être mis en place. Peut-être que cela permettra de loger 20 personnes supplémentaires par saison, sans parler des compléments de revenus pour les accueillants. Mais pour un commerçant, un restaurateur ou un artisan, ces quelques salariés supplémentaires peuvent faire toute la différence pour réussir la saison.

Tourisme

Réponse : Personne ne peut contester la place du tourisme à Lanton. Les meublés de tourisme continueront d'accueillir des visiteurs, et nous les y aiderons. Mais notre objectif est d'en stabiliser le nombre et de consacrer le foncier communal disponible, devenu rare, au logement des habitants du territoire, à tous les âges de la vie.

Nous défendons une consommation locale de proximité à l'année, condition d'une commune vivante hors saison. Pour cela, nous créerons un outil adapté, sous la forme d'une foncière municipale, afin de renforcer la maîtrise publique du foncier et de mieux orienter les logements produits vers les besoins locaux.

Nous avons conscience de la chance d'habiter un territoire attractif, et sommes fiers d'accueillir des visiteurs. Nous soutiendrons un tourisme soutenable au regard des contraintes évoquées plus haut, bien plus bénéfique sur le long terme que le sur-tourisme estival. Nos animations concerneront les lantonnois et ceux de passage.

Un élu délégué au tourisme à Lanton :

Son rôle : Interlocuteur direct des professionnels : loueurs, hôtels, restaurants, commerçants, associations. Coordination avec l'office de tourisme et les acteurs du Bassin pour valoriser l'identité de la commune.

-Soutien et structuration des événements locaux (fêtes, animations, marchés).

Développement d'animations hors saison pour dynamiser l'activité toute l'année.

Interface entre tourisme et commerce local afin de soutenir l'économie du centre-bourg.

Veille sur l'équilibre tourisme / qualité de vie des habitants (flux estivaux, organisation des animations).

Fêtes locales et tradition : Ancrer les marqueurs touristiques dans le calendrier, Valoriser davantage notre appartenance au Parc Naturel Régional, Retour du festival des toiles de mer. Permettre le retour de l'american show, Pérenniser les fêtes de la turlutte, du vélo, les lantonnoises, et nautiques etc.

Faire de Lanton un haut lieu du cyclotourisme

Renforcer la qualité de cap 33 en collaborant pleinement avec le département

Aider les associations impliquées en facilitant leur démarche.

Soutenir les marchés de nuit, balades nocturnes et historiques.

VIE LOCALE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Réponse : Lanton est un territoire fragile. Pour y parvenir, une condition est essentielle : associer les habitants aux décisions publiques. Une commune ne se dirige pas seule. Elle se dirige avec ses habitants, ses associations, ses acteurs locaux.

Notre méthode repose sur trois principes simples :

anticiper plutôt que réparer, maîtriser plutôt que subir, associer les habitants aux décisions via un véritable "Pacte de la participation"

-Dans cet esprit, nous sommes particulièrement favorables à la création d'instances de concertation dans chacun des villages de Lanton. Nous mettrons en place des conseils de village ouverts à tous, qui ne seront pas de simples lieux d'information sur des décisions déjà prises mais de véritables espaces d'échange entre la municipalité, les habitants et les associations. Ces conseils auront vocation à faire remonter les besoins du terrain et à nourrir la réflexion municipale en amont des décisions.

-Chaque village disposera également d'un élu référent clairement identifié, disponible, chargé d'assurer un suivi régulier des engagements municipaux, d'organiser des permanences et de relayer les problématiques locales au conseil municipal. Des réunions publiques annuelles seront également organisées afin que la vie démocratique se déroule au plus près des habitants.

-la présidence de la commission finance sera attribuée à l'opposition, ainsi qu'une place au directoire de la foncière municipale.

-Il est étonnant d'avoir à l'écrire après des années de crispation : La commune, des élus, doivent répondre et recevoir les lantonnois.

- Donner aux habitants un véritable pouvoir d'agir, c'est également mettre en place un budget participatif annuel dans chaque village, permettant de financer des projets proposés et choisis directement par les habitants.

-Nous instaurerons aussi un droit d'interpellation citoyen, permettant aux habitants de porter directement à l'agenda municipal des propositions concernant les sujets d'intérêt général. Un dispositif progressif permettra d'accompagner ces initiatives : rencontre avec les élus lorsque 50 signatures sont réunies, convention citoyenne locale composée d'habitants tirés au sort à partir de 300 signatures, puis votation citoyenne lorsque la mobilisation atteint 600 signatures.

-Dans le même esprit, un Conseil citoyen composé d'habitants tirés au sort contribuera à nourrir les décisions municipales et à évaluer les politiques publiques tout au long du mandat.

-Nous inviterons les personnalités publiques ou associatives aux commissions municipales pertinentes, comme les représentants élus des parents d'élèves sur les sujets de vie scolaire et périscolaire.

-Nous sommes également favorables à la constitution d'un fonds partagé de données communales afin de mieux éclairer les dynamiques urbaines, économiques, sociales et touristiques de la commune. L'accès à des informations objectives permettra d'améliorer la qualité du débat public et de fonder les décisions

municipales sur des éléments transparents et partagés. Dans cette logique, nous nous engageons également à rendre les finances municipales et les principales décisions publiques plus lisibles et accessibles pour tous.

Des rencontres préalables auront lieu avec les lantonais avant chaque vote du budget. Les attributions des subventions seront publiées et clarifiées.

Prévention des incivilités

Réponse : Enfin, la qualité de vie dans une commune repose aussi sur la tranquillité publique. Nous voulons privilégier une approche fondée sur la prévention, la présence et le dialogue. Cela passe par un renforcement de la coopération avec la gendarmerie, par une police municipale pleinement engagée dans ses missions de proximité et par le développement de la médiation pour prévenir les conflits de voisinage et les tensions dans l'espace public.

Nous ferons un bilan de l'état réel de fonctionnement de la vidéosurveillance, et évaluerons la pertinence des zones concernées pour plus d'efficacité.

L'objectif est simple : construire une commune plus apaisée, plus transparente et plus participative, où les décisions publiques se prennent avec les habitants et au service de celles et ceux qui vivent ici toute l'année.

INTERCOMMUNALITES ET VIE LOCALE

Réponse : Intercommunalité, transparence et participation citoyenne. De nombreux enjeux structurants pour l'avenir de Lanton sont aujourd'hui traités à l'échelle intercommunale. Cette échelle d'action est pertinente pour gérer des politiques publiques qui dépassent les frontières communales. Mais elle peut aussi avoir un effet : éloigner les citoyens des centres de décision.

Nous pensons au contraire que ces sujets, parce qu'ils engagent durablement l'avenir du territoire, doivent être mieux expliqués, mieux débattus et davantage partagés avec les habitants.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit déjà plusieurs dispositions visant à renforcer la transparence de l'action intercommunale, notamment l'obligation pour les élus de rendre compte devant le conseil municipal des débats et des votes intervenus dans les instances intercommunales. Nous nous engageons à les appliquer pleinement, afin que les décisions prises au niveau intercommunal soient expliquées, débattues et replacées dans leur impact concret pour Lanton.

Les conseils municipaux resteront filmés et retransmis, et le public pourra adresser des questions après la clôture de la séance.

La participation des associations constitue également un levier essentiel. Dans certains domaines, cette pratique existe déjà : des associations compétentes participent par exemple à certaines instances ou commissions techniques, comme c'est le cas à la COBAN autour des questions liées à l'eau. Ces expériences montrent que l'expertise citoyenne et associative peut utilement enrichir les décisions publiques.

Un maire ne peut cependant pas décider seul d'ouvrir plus largement ces instances : ces évolutions doivent être partagées par les assemblées délibérantes concernées. Pour autant, rien ne s'y oppose dès lors que la volonté politique existe. Nous sommes favorables à ce que les commissions et espaces de travail puissent, lorsque cela est pertinent, être ouverts ou rendus plus accessibles aux associations et aux acteurs du territoire, afin de renforcer la qualité du débat public.

Notre approche est cohérente avec celle que nous défendons pour la commune : plus de transparence, plus de participation et des décisions construites avec les habitants. L'intercommunalité ne doit pas être un niveau éloigné de la démocratie locale ; elle doit au contraire devenir un espace de coopération et de responsabilité partagée entre les élus, les habitants et les acteurs du territoire.

ANIMATIONS et CULTURE

Réponse : Comme nous l'avons déjà indiqué, nous souhaitons ancrer à Lanton un véritable calendrier d'animations à l'année, construit avec les associations, les commerçants et les acteurs locaux, afin de mieux coordonner les événements et de faire vivre les villages au-delà de la seule saison estivale.

Certains lieux jouent déjà un rôle central dans cette dynamique. La place de Courcy est aujourd'hui particulièrement sollicitée, et les marchés de nuit constituent une véritable aubaine pour la commune : ils participent à l'animation du village, soutiennent l'activité des commerçants et contribuent à l'attractivité touristique.

Cette vitalité repose aussi sur l'acceptation bienveillante des riverains, qui doit être respectée et accompagnée. C'est pourquoi nous sommes favorables à la mise en place d'une charte de bon voisinage pour les événements festifs nocturnes, afin d'apporter des garanties claires : information préalable des habitants, horaires définis, prévention des nuisances sonores et dialogue avec les participants.

L'objectif est simple : permettre des animations conviviales et attractives tout en préservant la qualité de vie des habitants, toute l'année.

DEPENSES PUBLIQUES

Réponse : La maîtrise de la dépense publique fait pleinement partie de nos priorités. Notre programme prévoit de réduire progressivement la part communale de la fiscalité sur les résidences principales, avec un objectif de baisse d'environ 10 % sur la durée du mandat, sous réserve d'un audit financier préalable garantissant la soutenabilité budgétaire. Ce n'est pas un geste symbolique : c'est rendre aux Lantonnois une part de ce qui leur appartient, après plusieurs années de pression fiscale élevée.

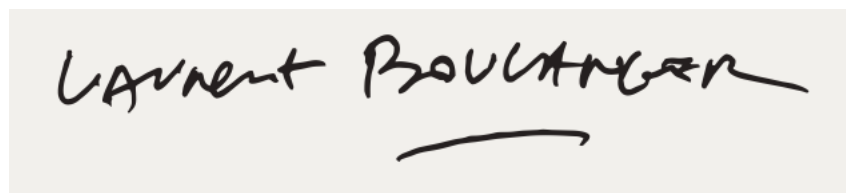
Nous annulerons la majoration de 25 % des indemnités des élus liée au classement en commune touristique. (Augmentation de 60k€ de la ligne budgétaire élue annuelle)

Nous encadrerons strictement le recours aux cabinets d'études extérieurs, privilégierons l'expertise des services municipaux et publics, et veillerons à limiter les contentieux inutiles qui pèsent sur les finances de la commune.

Nous voulons surtout revenir à l'essentiel : s'occuper de notre ville, en proximité. Cela signifie renoncer aux projets pharaoniques à horizon incertain et concentrer l'action municipale sur ce qui améliore concrètement la vie quotidienne des habitants. Nous stopperons notamment l'hémorragie financière liée au projet de nouvelle centralité tel qu'il est aujourd'hui envisagé, pour privilégier l'amélioration des équipements existants et la revitalisation des centres déjà présents dans les villages.

Notre ligne est simple : des projets utiles, adaptés aux besoins réels des habitants, et financièrement responsables. Beaucoup d'améliorations du quotidien ne nécessitent pas de dépenses spectaculaires : elles demandent surtout de l'écoute, de la méthode et la volonté de bien faire.

Laurent Boulanger – Tête de liste Lanton collectif

A handwritten signature in black ink on a light gray background. The signature reads "Laurent Boulanger" in a cursive, slightly slanted script. Below the name, there is a single horizontal line.